

# MAIRIE de VILLEGLY

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 28 OCTOBRE 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA.

Absents excusés : MM. et Mmes BROUSSE – SALANDINI – LEVEJAC – FOURES - BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

### **- DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION 2025 (CONSEIL DEPARTEMENTAL, SYADEN, ETAT DETR).**

M. le Maire rappelle à ses collègues que les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département doivent être déposés avant le 31 octobre de l'année en cours. Il propose à ses collègues de déposer les dossiers suivants :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL :
  - o Extension du centre médical et paramédical, pour un montant de travaux de 362 365.05 € H.T.,
- SYADEN :
  - o Nouvelle tranche d'éclairage public autonome en LED, parking du tennis, pour un montant de travaux de 26 566.40 € H.T.
- ETAT, au titre de la DETR :
  - o Pose éclairage LED au complexe sportif, boulodrome et Eglise pour un montant de travaux de 84 087.40 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour déposer l'ensemble de ces dossiers.

### **- CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE.**

Afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent technique actuellement en poste, M. le Maire propose à ses collègues la création d'un emploi permanent.

Une déclaration de vacance de poste sera déposée auprès du CDG.

Ce poste est prévu pour une durée de 35 h hebdomadaire pour une durée déterminée de 6 mois, renouvelable (maximum 6 ans).

La création du poste sera effective à compter du 1<sup>er</sup> février 2025. Les crédits seront inscrits sur le budget 2025.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **- MARCHES PUBLICS : LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE.**

Les services de la Trésorerie ont informé la commune que des retenues de garantie pour des travaux effectués en 2018 pour la construction des vestiaires et en 2020 pour l'Hôtel de Ville n'ont pas été restituées.

Afin de solder ces dossiers, il y a lieu de lever les prescriptions quadriennales pour les factures concernées.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire à reverser les différentes retenues de garantie.

- **CONVENTION DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA MARE (SECTION AN N°12).**

Ce dossier étant porté par M. Stéphane AZEMA, M. le Maire lui demande de le présenter au Conseil Municipal.

Il s'agit de la signature d'une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude, en vue de la restauration d'une mare située près du petit lac à Pech Couyouls.

Cette intervention a pour objet de maintenir une diversité des milieux naturels dans une politique de conservation du milieu naturel, au titre de la biodiversité.

Les frais de ces travaux sont intégralement pris en compte par diverses subventions (Eco-contribution) et supportés par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT SAFER OCCITANIE - CABINET FCA.**

M. le Maire informe que la réglementation concernant l'acquisition des biens vacants et sans maître a été simplifiée en favorisant prioritairement les communes pour leur acquisition.

Il indique avoir rencontré les services de la SAFER qui ont mis en place un service chargé d'accompagner les communes dans la procédure d'acquisition.

Cette procédure consiste à un diagnostic portant sur le patrimoine foncier vacant et sans maître et la mise en place d'une procédure d'acquisition tant administrative que juridique.

Les biens vacants sur la commune sont estimés entre 10 et 25 hectares.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 750 € pour le diagnostic et le recensement et 280 € par dossier d'acquisition comprenant notamment l'établissement d'un acte administratif.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour signer la convention.

- **AGGLO : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que Carcassonne Agglo, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt relatif aux mutuelles intercommunales, a contractualisé avec 3 organismes proposant une couverture complémentaire santé.

Afin de permettre à ces structures de recevoir sur la commune des personnes intéressées, Carcassonne Agglo souhaite la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la mairie.

L'occupation de ce local doit faire l'objet d'une convention prévoyant une participation forfaitaire d'un euro par mois.

Cette convention sera établie pour une durée de 1 an et pourra être reconduite.

Accord du Conseil Municipal pour la mise à disposition d'un bureau à l'Agglo et mandate le Maire à l'approuver.

- **TRANSFERT DE PROPRIETE DANS LE DOMAINE PUBLIC EQUIPEMENTS « L'OREE DU VILLAGE ».**

M. Raymond BENOIT étant concerné par cette question, M. le Maire lui demande de quitter l'assemblée.

M. le Maire propose à ses collègues comme il l'a fait pour chaque opération de lotissement privé de récupérer l'ensemble des voiries et réseaux, en vue de leur classement et de leur intégration dans le domaine public communal.

Il s'agit du lotissement L'Orée du Village réalisé par la SAS La Foncière du Moulin.

L'ensemble des équipements étant conformes, rien ne s'oppose à ce qu'il soit rétrocédé et intégré dans le domaine communal.

Il indique que les frais notariés demeurent à la charge du promoteur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT se félicite des belles réalisations des travaux de l'église et de la salle polyvalente.

M. AZEMA fait le compte rendu de la réunion des associations et indique que le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 04 novembre 2024.

Il fait ensuite état de la réunion préparatoire de la soirée du 27 décembre qui consiste à une retraite aux flambeaux dans le centre du village, un spectacle « La Merveilles des eaux » ainsi que la présence d'une fanfare. La partie restauration, dont l'organisation, sera prise en charge par l'Aurore Bouliste.

Mme POUSSE fait part de la préparation de la cérémonie du 11 novembre, à laquelle un piquet d'honneur du 3<sup>ème</sup> RPIMA participera et sollicite que la chorale soit accompagnée par un fond de musique.

M. GREFFIER informe le Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'un dossier exploitation sous chantier transmis par la commune de Capendu interdisant la traversée du village pour la période du 25 novembre 2024 au 25 avril 2025 (2<sup>ème</sup> tranche de travaux de la RD 6113). La déviation sera orientée vers la RD 620, voie qui traverse VILLEGLY. A ce titre, il indique que la commune doit donner son avis.

Après vote, le Conseil Municipal émet un avis défavorable suite à l'augmentation de trafic liée à ces travaux.

Il propose à ses collègues une participation au repas de Noël qui est prévu comme tous les ans à la cantine (La date sera communiquée ultérieurement et un mail sera adressé à tous les conseillers).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 50.

Le Maire,

Alain MARTY

